



N° du dossier de demande: 3B/23/0036

AVIS AU PUBLIC

Établissements classés

Il est porté à la connaissance du public que la demande suivante a été présentée en vue d'obtenir l'autorisation requise par la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés:

Établissement de la classe 3B

Monsieur Frank Strenzler sollicite l'autorisation relative à l'exploitation d'une étable à Osweiler, 29, Rue Laangefeld.

Le dossier y relatif est déposé à la maison communale à Rospert, 9, Rue Henri Tudor, du 8 juin 2023 au 22 juin 2023 inclusivement et il pourra y être consulté par tous les intéressés.

Pour le collège des bourgmestre et échevins,
Le bourgmestre,

Le secrétaire,
contreseing, article 74 de la loi communale